CEPSO FORMATIONS – EDITION

**CEPSO FORMATION**
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

# LES ASSURANCES EN GESTION LOCATIVE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

## DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

## PUBLIC VISÉ

- Professionnels de l'immobilier (titulaire de la carte professionnelle, responsable d'agence ou de service, négociateur en location, gestionnaire locatif) - Gestionnaires locatifs ou professionnels effectuant les états des lieux
- Prérequis : Pas de prérequis nécessaires

## OBJECTIFS

- **Identifier les obligations légales du locataire et du propriétaire non occupant et appliquer la législation en vigueur**

## MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par **Madame Anne-Laure MARIE** : Formatrice, ancienne directrice de gestion immobilière

## CONTENU DE LA FORMATION

### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

**Accueil**

Présentation par le CEPSO
Présentation du formateur
Présentation des participants et évaluation des niveaux
Présentation de la séance et des objectifs

**L'obligation d'assurance du locataire**

Comprendre les raisons de l'obligation d'assurance du locataire
Agir en cas de défaut d'assurance
La responsabilité du professionnel
Le cas de la colocation

**L'assurance du bailleur - Obligation ALUR du copropriétaire non occupant**

L'assurance PNO : l'intérêt du bailleur d'y souscrire
Exemple de sinistre

*Dernière mise à jour : 31 mars 2025*

**L'assurance GLI**

Convaincre le bailleur de l'utilité de la GLI
Comprendre les options (vacance locative, détériorations immobilières…)
Conseiller les bailleurs en fonction du profil des locataires
Gérer un dispositif de sécurisation des revenus dans son agence

**Conclusion de la formation**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

**FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30**

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

*Dernière mise à jour : 31 mars 2025*